

Image not found or type unknown



Droit et frais de Succession

Par **carolyn**, le **09/08/2013** à **14:02**

bonjour, merci de m aider car je suis perdue.. mon compagnon, après 15 ans ensemble (non mariés non pacsés)est décédé en juin.nous avons acheté une maison en septembre 2011.ses frères et sœurs (n ayant ni enfants ni parents) veulent me donner leur part de la maison. est-ce possible? combien dois je payer au notaire? à l'Etat? merci pour votre réponse, beau mois d août à vous... carolyn